



JEU CONCOURS

COUPE DU MONDE DE FOOTBALL 2018

Règlement

ATS STUDIOS, société anonyme au capital de 1 516 390 €, dont le siège social est situé 32 quai Jaurès 69009 LYON, sous le numéro de siren 401067657 00015 (ci-après « l'organisateur ») organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat du 14 juin 2018 au 29 juin 2018 (ci-après « Opération Russie 2018 ») selon les modalités du présent règlement.

Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à une liste nominative déterminée : clients ATS Studios et salariés de nos partenaires revendeurs. Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit ne sera demandée pour la participation à ce jeu.

Dotations

Sont à gagner :

- 10 Baby-foot Stade de la marque René Pierre. Valeur commerciale du lot : 970€ TTC
- 1 Barre de son BAR 2.1 de la marque JBL. Valeur commerciale du lot : 349€ TTC

La valeur des lots est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation

Remise du lot

Les gagnants seront informés par téléphone ou par email. Les conditions de remise des lots seront spécifiées lors du contact avec cette personne.

Modalités de participation

Pour participer au jeu, il suffit de renseigner la partie formulaire hébergée sur la page web dédiée <http://www.ats-studios.com/russie2018> :

- répondre à la question posée concernant le jeu qui est : « Qui sera le grand gagnant de la Coupe du Monde 2018 ? Sélectionnez l'équipe gagnante »,
- renseigner les champs suivants : civilité, nom, prénom, fonction, email, téléphone, société et code postal de la société qui participe.

Résultat du jeu concours par tirage au sort.

Le lot devra être accepté tel qu'il a été annoncé. Aucun changement ne pourra être demandé par le gagnant. Aucune contrepartie ou équivalent financier du gain ne pourra être demandé par le gagnant.

A l'issue de la participation au jeu concours, la société ATS STUDIOS, ne pourra être en aucun cas tenue pour responsable en cas de perte et/ou détérioration du lot.

Ne seront prises en considération les candidatures dont les coordonnées seront incomplètes, incompréhensibles indiqués après les délais prévus ou contraires aux dispositions du présent règlement.

Limites de responsabilité

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée. Des additifs ou, en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiées pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Données personnelles :

Dans le cadre du Jeu, la Société Organisatrice, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite certaines données personnelles du Participant, pendant toute la durée du jeu, telles que ses nom, prénom, pseudonyme et adresse e-mail (ci-après dénommées ensemble, les « Données Personnelles »).

Pour l'organisation du Jeu et aux seules fins de la prise de contact avec le Gagnant, la Société Organisatrice aura accès aux coordonnées personnelles des Participants, du Gagnant et du Bénéficiaire. Conformément à sa politique de confidentialité <http://www.ats-studios.com/mentions-legales/>, la société organisatrice pourra communiquer les données personnelles de chaque participant aux autorités judiciaires afin de répondre à une injonction ou autre demande de telles autorités.

Définition du consentement : toute manifestation de volonté, libre, spécifique éclairée et univoque par laquelle la personne concernée accepte, par une déclaration ou par un acte positif clair, que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement.

Il doit être donné librement, spécifique et informé. Une manifestation sans ambiguïté, par nue déclaration ou une action claire. Il faut garder un enregistrement du consentement, la demande de consentement doit être séparée et claire, avoir le droit de retirer le consentement à tout moment et facilement. S'assurer que le consentement au recueil et traitement de données personnelles, dans le cadre d'un contrat de fourniture de biens ou de services, ne porte que sur ce qui est strictement nécessaire à l'exécution d'un contrat.

Acceptation du présent règlement

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort des sociétés organisatrices pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ou l'application du présent règlement

Les informations recueillies dans le cadre de l'inscription font l'objet d'un traitement informatique afin d'enregistrer la participation au jeu.

Les informations ainsi recueillies sont destinées à la société ATS STUDIOS sous réserve du consentement des participants ou à défaut d'opposition de leur part.

Conformément à la Loi informatique et libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès à la rectification et de suppression des données les concernant ou peuvent s'opposer à la réception de messages, de prospection d'ATS STUDIOS. Les informations nominatives recueillies ne seront en aucun cas exploitées à d'autres fins.

Pour toute demande, veuillez-vous adresser à la société ATS STUDIOS 32 quai Jaÿr 69009 LYON

La loi qui s'applique est la loi française.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès d'ATS STUDIOS, à l'attention de Sandrine CHAPEYRON, 32 quai Jaÿr, 69009 LYON. Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Le présent règlement du jeu est disponible gratuitement auprès de la société organisatrice et à compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, déposé via depotjeux auprès de l'étude d'huissier Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly. Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux- concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via depotjeux auprès de l'étude d'huissier Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

ATS Studios | 32 quai Jaÿr 69009 LYON | tél. 04 72 53 72 72 | www.ats-studios.com